

**Communiqué de presse commun
du SER, de la FAPERT, de la CLACESO et de la FRC**

Le 5 juillet, les associations romandes de parents d'élèves, de consommateurs, de directeurs d'établissement scolaires et d'enseignants ont déposé plainte auprès de la Commission suisse pour la loyauté pour manquement au règlement et ont écrit à Communication Suisse pour lui demander de prendre position.

Pour rappel, en date du 26 juin, ces 4 associations avaient dénoncé la campagne de promotion de MediaMarkt, consistant à offrir de l'argent aux enfants de 4 à 14 ans en fonction de leurs résultats scolaires et avaient appelé cette entreprise à retirer immédiatement cette offre. Annonçant envisager d'autres actions pour se faire entendre, le cas échéant.

La FAPERT, la FRC, la CLACESO et le SER ont assumé leur position contre la campagne promotionnelle éhontée de MediaMarkt en déposant plainte auprès de la Commission suisse pour la loyauté (CSL) argumentant notamment sur le fait que ce type de campagne publicitaire s'adressant spécifiquement aux enfants est contraire aux règles éthiques définies par la CSL et ne peut pas être tolérée. Selon elle, la publicité doit tenir compte de la capacité de compréhension du public-cible. Or, cette publicité visant les enfants de 4 à 14 ans cible spécialement des mineurs qui n'ont pas la capacité de discernement et de compréhension suffisante. De plus l'enfant doit impérativement venir lui-même dans le magasin pour que la promotion soit valable, ce qui démontre une démarche agressive intolérable dans du marketing enfant.

Il faut aussi souligner le caractère discriminant et injuste de cette campagne. Les élèves de certains cantons n'ont pas de notes jusqu'à l'âge de 10 ou 12 ans, d'autres en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers non plus.

Ces mêmes associations ont aussi écrit à Communication Suisse, association de la branche de la publicité pour lui demander sa position sur la campagne de MediaMarkt et sur le marketing ciblant les enfants/écoliers, en espérant une réaction vive de sa part pour garantir la loyauté et l'éthique des publicités en Suisse.

Selon M. Hervé Devanthéry qui s'exprimait au nom de Communication Suisse (CS) lors de l'émission de la RTS « Forum » le 26 juin 2018, la moralité du code de conduite de CS, qui est validé par la CSL, n'est pas respectée.

Personnes de contact :

SER: Samuel Rohrbach, président, *079 251 22 42*
Jean-Marc Haller, secrétaire général, *076 441 99 14*

FAPERT: Jacqueline Lashley, présidente, *076 349 73 25*
Isabelle Colliard, secrétaire, *079 431 88 30*

CLACESO: Fabrice Sourget, président, *079 299 27 71*

FRC: Robin Eymann, responsable politique économique, *021 331 00 90*